



**Association des Pharmaciens
de Namur et de Luxembourg.**

Service de destruction des SPECIALITES PÉRIMÉES INVENDUES.

Nous vous offrons la possibilité de vous défaire des médicaments périmés invendus en vous fournissant une attestation.



En pratique, comment devez-vous procéder ?

- Faire parvenir à l'APNL vos cartons avec les produits à détruire en indiquant le nom de la pharmacie et N° APB.
- Réaliser un **INVENTAIRE complet** (qualitatif et quantitatif) des produits remis qui reprend vos coordonnées (NOM PHARMACIE – ADRESSE – N°APB) ainsi que le NOM DES PRODUITS, le CNK, nombre de boîtes et le PRIX PUBLIC du produit (+ total des quantités et des prix publics).

Un exemple de document (inventaire) à nous fournir est au verso de ce document. Un listing informatisé comprenant les mêmes données est bien entendu accepté.

ATTENTION !! NE PEUVENT PAS ÊTRE REMIS (NON REPRIS) :

- Produits stupéfiants -> voir autre collecte à venir en juillet/aout/sept 024
- Matières premières, chimiques et réactifs

Vous pouvez laisser les médicaments tels quels dans leurs emballages avec les notices d'utilisation des médicaments ou vous pouvez les retirer dans une approche éco+responsable de tri et de recyclage.
Le choix est laissé à votre appréciation par la firme.

Coût de ce service de destruction :

Un montant de **0,40€ /boîte remise** (HTVA) vous sera facturé par l'APNL.

Une attestation de destruction vous sera remise avec copie de la liste des produits remis pour destruction mentionnant le montant total de la marchandise.

Période de récolte des spécialités :

La période de collecte (dépôt des cartons) s'effectue **jusqu'au 25 septembre 2024.**

Déposez vous-mêmes le(s) carton(s) ou faites-les parvenir à l'APNL (Rue des Dames Blanches, 1 – 5000 Namur) avant le 25 septembre 2024 avec la liste d'inventaire.

N'oubliez pas d'indiquer le NOM de la PHARMACIE et le N°APB sur l'ensemble des cartons remis accompagné de la liste (inventaire) signé avec les prix des produits et le montant total!

*Besoin de renseignements supplémentaires ? N'hésitez pas à nous contacter
par mail : audrey.champenois@apnl.be*



Association des Pharmaciens de Namur et de Luxembourg.

INVENTAIRE DES SPECIALITES PERIMEES REMISES POUR DESTRUCTION A L'APNL:

NOM DE LA PHARMACIE :	N° APB :
NOM DU TITULAIRE :	
ADRESSE (RUE – N°)	
CP et LOCALITE :	

	CNK	NOM DE LA SPECIALITE	FORME et DOSAGE	Prix Public ou p. achat * par boîte <i>*Biffer la mention inutile</i>	Nbre de boîtes	Prix Public ou p. achat * TOTAL <i>*Biffer la mention inutile</i>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
TOTAL :						

Cachet pharmacie :

Date et signature :